

Conseil général Isère

Session budgétaire 2010

Budget enfance famille

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs, chers collègues,

Le Budget Enfance- Famille s'articule sur trois budgets distincts :

- Enfance en danger, plus particulièrement pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ;
- L'épanouissement de l'enfant, pris en charge par la PMI ;
- Et, depuis peu, l'égalité homme femme et la lutte contre les discriminations pour lesquels nous avons créé un service spécialisé.

Globalement le budget DEF est stable à 113 780 300 €

105 362 040 € pour l'enfance en danger et les familles en difficulté

8 135 760 € pour l'épanouissement de l'enfant,

Et 282 500 € pour l'égalité H/F et la lutte contre les discriminations

Ces trois pôles, travaillent ensemble, de plus en plus en synergie, en cohérence pour apporter sur le terrain et auprès des populations les plus fragilisées, toute l'action d'accompagnement et de prévention qu'il leur est possible de faire dans le contexte actuel.

Je veux, d'ailleurs tout de suite remercier plus particulièrement JP Ziotti le directeur, et l'ensemble des agents de la direction enfance-famille, des territoires, ainsi que nos partenaires extérieurs pour toute l'implication dont ils font preuve pour assurer, au mieux, leurs missions.

Je veux souligner la gestion au plus près des moyens financiers mais aussi au plus près des besoins exprimés ou constatés du côté du public, dont ils font preuve.

Car, que constatons nous sur le terrain ?

Quelles sont les conséquences de la crise économique et de la montée du chômage sur notre département ?

1 - Une précarité grandissante

Des familles toujours plus en difficultés, des personnes fragilisées sur un plan économique mais aussi psychique et donc social, tant les difficultés qu'elles doivent assumer sont de plus en plus lourdes, tant l'espoir de sortir de leur condition s'obscurcie et tant leur soumission à l'implacable croissance des inégalités de notre société libérale, les accable.

Alors que voyons nous à l'enfance famille ?

Des parents dépassés, des couples déchirés, éclatés, des mères abandonnées, des femmes et des enfants victimes de violences, des enfants maltraités ou délaissés par négligence ou par incapacité parentale... bref des situations toujours plus alarmantes !

2 – Une croissance des signalements préoccupants

Ce sont donc pour nos services des informations préoccupantes en hausse, une errance de jeunes adultes croissante y compris pour ceux qu'ont des papiers... Des besoins d'accueil d'urgence, aussi bien pour des mères et leurs enfants que pour des jeunes isolés... Rien que nous n'ayons jamais connu, mais dans des proportions toujours plus grandes et toujours plus inquiétantes.

3 - Une montée en charge des problématiques

Aujourd'hui les travailleurs sociaux sont devant une montée en charge **quantitative** des situations de détresse, mais qui plus est, dans une montée en charge de **la complexité des situations** qui révèlent souvent plus de **5 problématiques sociales combinées** (*chômage, travail précaire, revenus sous le seuil de pauvreté, logement trop cher, santé défaillante, troubles psychiques, violences familiales, isolement...*)

La liste est grande... et j'ai l'impression de faire du Zola... je veux quand même vous citer Victor Hugo lorsqu'à l'Assemblée Nationale, à la fin du 19ème siècle, il clamait déjà, **l'urgence d'éradiquer la misère**.

Car nous devons bien réaliser que cette insécurité dans les quartiers, dont on nous parle dans les média est aujourd'hui, plus sociale et plus économique que policière, cette insécurité est aujourd'hui directement liée à la pauvreté grandissante de trop de familles.

4- l'urgence de construire une société qui partage ses richesses

Je voudrais donc vous dire, alors que nous votons les budgets qui nous permettent d'agir auprès des plus fragiles d'entre nous, pour réparer les effets de la crise, je veux vous dire qu'il est urgent de reprendre à bras le corps un **vrai partage des richesses qui doit permettre l'élévation sociale** de ceux qui ne l'ont pas atteint.

Il est urgent de faire face au refus de certains, plutôt nantis, d'accepter de vivre ensemble, notion pourtant indispensable pour construire une société où chacun, à son niveau, trouve la place qui lui convient, sa place.

Parce que nous voulons vivre dans une société où l'être humain est respecté, accepté, encouragé sans jugement, quelque soit son parcours, son origine, son sexe, ses particularismes, ses affections... Et, parce que nous voulons une société vraiment solidaire, nous devons multiplier nos efforts.

5– Une forte implication des agents

Et, bien, je peux vous dire qu'à la DEF, les agents font d'énormes efforts, à effectifs constants depuis plusieurs années, parce que, malgré l'augmentation leurs charges, ils sont conscients, aujourd'hui, de l'importance de mieux coordonner leur travail entre les différentes directions, les différents services, aux côtés bien sûr du service

d'action sociale qui voit le même public que la DEF, mais aussi avec les autres directions, *(je veux faire une aparté sur l'importance que prend notre découpage territorial, qui implique fortement leurs directions, leurs responsables, quelques soient leur métier de base)* car ces directions concourent à une meilleure intégration scolaire, à un meilleur aménagement du territoire, parce que l'éducation, le logement social, les transports, l'emploi sont cœur des solutions à mettre en œuvre, mais aussi la santé, et je veux parler la santé psychique pour laquelle nous ne sommes pas compétents et pourtant pour et avec laquelle nous devons travailler.

Je veux souligner au passage, que la psychiatrie est tellement sinistrée aujourd'hui en France, que je pense que nous allons devoir trouver des solutions pour que les publics dont nous avons la charge dans les services sociaux, puisse accéder à des soins qui s'avèrent aujourd'hui indispensables, sans quoi, nos accompagnements ne seront toujours qu'un « pis allé » et en tout cas dans l'impossibilité d'aller au bout de nos missions, c'est à dire, la sortie définitive des publics des dispositifs d'insertion et d'accompagnement social, parce qu'ils ont retrouvé une véritable autonomie et une véritable indépendance économique et un bien être social.

6 - Les missions de la DEF s'articulent principalement entre l'ASE et la PMI

ASE, qui va de la prise en charge de l'enfant abandonné par ses parents ou maltraité, à l'adolescent en carence éducative, voire délinquant, prise en charge, en principe jusqu'à la majorité et de plus en plus souvent au delà.

La PMI, plus tournée vers les tous petits et leurs mères, assurent une mission de prévention sociale et de santé très importante. De la consultation des nourrissons à la planification familiale, elle est aussi chargée d'encadrer et de s'assurer du bon fonctionnement des modes de garde de la petite enfance.

Les missions de notre service égalité H/F concourent à réduire les risques de violences familiales, conjugales, sexuelles. Elles sont directement en lien avec bien des situations extrêmes que nous rencontrons soit à l'ASE, soit en PMI et en service social.

La formation de nos agents et de nos partenaires, sur cette problématique, est essentielle pour faire tomber les tabous et agir efficacement quand un enfant, un jeune, une femme en souffre. Mais aussi pour que la souffrance des agresseurs puisse être reconnue et prise en charge. Prises de conscience que collectivement comme individuellement, nous avons encore du mal à déclancher.

Toutes ces missions sont extrêmement cohérentes et doivent être encouragées, confortées pour encore mieux s'articuler et encore mieux prévenir les situations de détresse des enfants, des femmes d'abord, des parents et nous amener progressivement **vers une réduction des risques et donc des défaillances sociales et sanitaires et peut-être vers un développement social durable de notre société.**

III - En Isère, pour 2010, le Budget de l'Aide Sociale à l'Enfance reste stable. Il se monte à 105. 362 040 € (il était de 105 399 775 € en 2009)

7 - La DEF, depuis trois ans au moins, est dans cette logique de prévention renforcée mais aussi de rationalisation des dépenses. Ainsi à budget constant, à l'ASE, en réduisant le nombre et les coûts de l'hébergement dans les établissements à caractère social (MECS), nous avons pu développer des actions éducatives auprès des familles, pour prévenir les risques de placement des enfants et éviter, chaque fois que possible, l'éclatement familial qu'il représente.

a) Ces solutions diversifiées alternatives au placement sont toujours préférées, ce qui nous a permis de prendre en charge 7,5 % de familles en plus, en 2009 et, nous permettra de continuer dans ce sens en 2010.

b) Les secours d'urgence par contre, augmentent de 49% ce qui révèle l'augmentation des situations d'urgence, mais vient réduire des aides financières mensuelles.

Cette année, les prestations éducatives augmentent de 3,8%.

Nous allons donc **renforcer notre accompagnement éducatif à domicile** (*Aide Educative à Domicile, Assistance Educative en Milieu Ouvert, AEMO renforcées*) et **mettre en place des équipes éducatives de prévention spécialisée et d'animation de prévention supplémentaires** dans les communes de la Tour du Pin, de la Côte St André, de la Verpillère, du Pays Voironnais et de l'Isère Rhodanienne.

Je veux aussi souligner que nos sommes dans l'obligation de signer de plus en plus de « contrats jeunes majeurs ». Que nous devons trouver pour eux des formes de suivis plus souples.

Un dispositif nouveau se met en place dans le cadre du FAJ en lien avec la direction du développement social pour continuer à les accompagner au delà de 21ans, jusqu'à 25 ans. Il est à souligner que les jeunes passés par l'ASE sont souvent repérés dans des situations d'errance et que nous ne pouvons pas les laisser sans solution.

c) Diagnostic ASE

Face à la montée en charge de ces actions, face à l'évolution des problématiques sociales et après la **réorganisation de nos territoires** qui s'est doublée de l'adoption de la **loi du 5 mars 2007** sur la protection de l'enfance en danger, nous avons souhaité mieux appréhender la réalité de la charge de travail e nos agents et des enjeux de l'Aide sociale à l'enfance pour les années à venir.

Je tiens à souligner que la loi du 5 mars 2007 prévoit la création d'un fonds national de compensation de ces charges nouvelles imposées aux départements.

Au jour d'aujourd'hui, et malgré une condamnation de l'Etat, en Conseil d'Etat, le 30 décembre 2009, suite aux requêtes de deux départements et de l'ADF. L'Etat a donc été condamné à créer ce fonds de financement de la protection de l'enfance en danger

*Au jour d'aujourd'hui nous ne savons toujours pas quand l'Etat compensera aux départements les coûts entraînés par ces **modifications de procédure de recueil des informations préoccupantes**, qui représentent tout de même 20 postes en Isère, à répartir entre la PMI et l'ASE.*

Notre département a déposé une requête devant le Conseil d'Etat, le 28 janvier 2010, après avoir demandé au premier ministre une indemnisation de 678 000 €. Notre avocat déposera une nouvelle requête accompagnée des justificatifs des dépenses engagées par la collectivité.

Mais dans l'attente, nos agents font face mais s'épuisent et nous devons, compensation ou pas, trouver les crédits nécessaires à la prise en charge de nos obligations légales.

C'est pourquoi **un diagnostic participatif** démarre sur tout le département, tous les territoires, avec les agents concernés. D'ores et déjà nous pouvons apprécier l'importance de la mise en cohérence des interventions de l'ASE avec celles des autres services sociaux que sont le service social de secteur et la PMI. **L'objectif poursuivi étant de mieux correspondre aux besoins des publics, de redéfinir nos priorités, et d'accompagner les agents dans une démarche de changement.**

d) Les actions phares du département dans ce domaine sont donc, outre la mise en place de **la cellule de recueil des informations préoccupantes, les maisons des adolescents** que nous avons créées l'an dernier sur les trois grands bassins de vie du département, à Vienne, à Bourgoin et à Grenoble et maisons qui répondent parfaitement aux besoins d'accompagnement familial et d'orientation des adolescents.

Ces maisons mutualisent des services de prévention, d'éducation et de santé mentale, assurent une mission d'accueil généraliste des adolescents et de leurs familles.

Elles permettent une meilleure coordination des professionnels éducatifs et de santé, et enfin elles assurent un soutien psychologique en lien avec l'hôpital psychiatrique et en lien avec les MECS pour les jeunes les plus en difficultés.

Une structure relais entre la pédopsychiatrie et MECS sera créée prochainement à Bourgoin.

Et, je pense que dans l'avenir, il nous faudrait une organisation similaire pour les adultes car ils souffrent de la même façon que les jeunes et les CPM insuffisamment dotés, sans doute aussi un peu trop cloisonnés, ne sont plus en capacité de les recevoir efficacement.

C'est donc bien la question de la prévention qu'il faut approfondir pour réduire les dégradations sociales et construire un développement social durable.

Les équipes de prévention spécialisées et d'animation de prévention nous disent être de plus en plus sollicitées par des parents en difficulté éducative, et le fait que ces parents nous sollicitent est plutôt rassurant et vient contredire les préjugés sur les familles soit disant démissionnaires.

Non, ce ne sont pas des parents démissionnaires, ce sont des parents dépassés par la complexité des comportements de leurs enfants et certains ont la capacité de demander de l'aide, d'autres pas !

e) Le dernier volet de l'ASE est l'adoption

elle concerne aussi bien des enfants nés en France que des enfants nés à l'étranger ;

Je tiens à dire combien cette mission est magnifique, mais c'est aussi un sujet sensible car la pression médiatique tente à effacer « le droit de l'enfant à avoir des parents » qui figure dans la convention des droits de l'enfant et qui est notre principal souci, au profit « d'un droit à l'enfant » ; posture dans laquelle certains parents glissent et les amènent à exercer des pressions difficiles à tenir ;

Cette mission a été sous les feux des médias ces dernières semaines, lors du tremblement de terre d'Haïti. Mais

Notre département est pilote dans ce domaine, avec la certification iso 9002 et ses agents sont extrêmement soucieux de confier les enfants dont nous avons la responsabilité à des parents responsables. Les temps nécessaires à l'obtention de l'agrément : 9 mois, c'est aussi le temps de la grossesse....

Je veux saluer le travail des services dirigés par E. Achard, mais aussi celui du Conseil de famille qui est une parfaite illustration d'un partenariat entre l'Etat, les associations citoyennes et le CG.

IV - Le deuxième volet de l'enfance famille, l'épanouissement de l'enfant englobe toutes les actions de PMI *qui vont du suivi pré et post natal des enfants jusqu'à 6 ans et de leurs mères, de l'agrément des structures d'accueil de jeunes enfants et des AS Mat, l'éducation à la planification familiale.*

Ce département compte environ 112 ETP

Ce budget est par essence un budget de prévention. Il reste stable à 8 135 760 € pour 2010 (9 387 890 € en 2009) à l'exception de la participation pour le développement des modes de garde communaux qui passe de 2 Millions d'Euros à 700 000 €.

Un diagnostic participatif de révision de l'offre de service et de son adaptation à la loi du 5 mars 2007 est aussi en cours en PMI en lien avec celui de l'ASE.

8- Les centres de planification représentent le plus gros budget (3 741 500 €). Notre volonté est que tout le département soit couvert par ce service. Ce sera chose faite, très prochainement avec l'ouverture du CPF à Crolles et en Bièvre Valloire. Notre objectif est que l'ensemble des jeunes bénéficient dans le cadre scolaire et en dehors de l'information nécessaire à leur entrée dans la sexualité, dans une vie

affective en dehors de leur famille et puissent donc bénéficier d'actions d'éducation aux relations garçons – filles dans un esprit de tolérance et de respect de l'autre différent, mais semblable.

Pour la petite enfance, nous consacrerons encore 3 563 000 € (soit 43,8 %) au fonctionnement des modes de garde, dont 1 688 000 pour la formation des assistantes maternelles et 1 865 000 € pour la participation au développement des modes d'accueil associatifs et communaux.

9 - Une actualité législative sur la petite enfance inquiétante !

Je veux profiter de cette séance pour faire écho à la dernière mobilisation des professionnels de la petite enfance et des écoles maternelles qui, avec les parents, ont protesté contre la création **des jardins d'éveil**, dont le texte est actuellement en préparation à l'Assemblée Nationale.

Je veux dire à quel point les professionnels sont inquiets aujourd'hui face à ce projet, mais aussi face à la profusion de textes qui vont concourir, **sous couvert de mise en place d'un service public de la petite enfance opposable, vont concourir** à détériorer la qualité des établissements petite enfance, c'est-à-dire qualité d'accueil, qualité éducative

Micro-crèches, regroupements d'assistantes maternelles, jardins d'éveil autant de structures nouvelles qui ne présentent qu'un seul objet : **réduction des normes qualitatives et quantitatives d'encadrement**, alors que parallèlement, le gouvernement a accepté que **la « directive service » de la commission européenne s'applique aux services petite enfance**. Il n'était pas obligé de le faire, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas et d'autres l'ont refusé !

On voit donc clairement se préciser un projet ultra libéral où il existerait un service public petite enfance aux normes minimales d'encadrement, mais opposable, *c'est – à – dire que chacun peut revendiquer où qu'il soit sur le territoire français, un accueil dans le service public de son enfant quitte à ce qu'il soit à bas prix*, et un service privé qui choisira des normes qualitatives hautes, moyennant un coût supplémentaire supporté par des usagers solvables !

Cela s'appellera un service petite enfance à deux vitesses qui rapidement, créera un clivage social, une ségrégation sociale, territoriale... Tout ce que nous avons toujours refusé dans les structures publiques de la petite enfance.

Les partenaires de la CDAJE que je préside au nom du Président du CG, s'en sont émus, samedi dernier, lors de notre colloque, consacré à l'éveil culturel du jeune enfant, éveil indispensable au développement de tous les apprentissages.... Eveil qui demande d'abord des moyens qualifiés d'encadrement...

Bernard Weber : *« tout enfant né avec des dons créatifs, artistiques, mais ils s'effacent rapidement s'ils ne sont pas stimulés. »*

C'est tout l'objet des actions d'éveil culturels dès le plus jeune âge, actions qui concourent, on le sait, à réduire l'échec scolaire et concourent à l'autonomisation des enfants, à l'émergence de citoyens libres de leurs choix.

Quelles possibilités resteront aux collectivités locales, étranglées par la crise économique et sociale, étranglées par les réductions fiscales et les contraintes législatives et réglementaires de la droite libérale, pour agir dans ce domaine ?

Quelles possibilités leur resteront encore, pour mettre en œuvre ce que nous savons être indispensable au progrès social, au progrès humain ?

10 - Le budget de l'égalité H/F et de la lutte contre les discriminations reste stable à 280 000 €. Mais la part consacrée aux associations qui luttent contre les violences conjugales et à leur accès au Droit devra être renforcée pour faire face aux besoins dans un contexte où l'Etat se désengage et où ces associations sont t dans une extrême fragilité financière.

Albert Camus : « *la politique, c'est le contraire de la résignation* », mais encore faut-il qu'il reste quelques espaces et quelques moyens !